

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 115 (1989)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Les architectes et les ingénieurs civils à Genève  
**Autor:** Praplan, Roger  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-76948>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 27.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les architectes et les ingénieurs civils à Genève

La loi sur l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1983, va nous permettre, grâce au tableau des mandataires professionnellement qualifiés, de mieux cerner ces professions dans le canton de Genève, tant sur le plan de la formation que sur celui des effectifs. En effet, les recensements fédéraux de la population de 1980 et des entreprises de 1985 n'ont pu que dénombrer les personnes qui se sont déclarées architecte ou ingénieur sans qu'il soit possible de contrôler leur formation ou leur activité réelle.

L'accès au tableau officiel n'étant possible que pour des mandataires ayant les capacités suffisantes et résidant à Genève (voir l'article concernant la loi

PAR ROGER PRAPLAN,  
GENÈVE

sur les professions d'architecte et d'ingénieur), il devenait possible de connaître l'effectif et la formation des architectes ou ingénieurs dirigeant des bureaux à titre indépendant ou dépendant, ainsi que le nombre de ces bureaux.

Il convient de préciser que ne sont évidemment pas dénombrées les personnes qui, s'intitulant architecte ou ingénieur, n'ont pas les capacités requises par la loi ni celles qui, tout en ayant ces capacités, ont une activité n'impliquant pas la nécessité de requérir des autorisations de construire (experts, consultants, fonctionnaires, par exemple).

## Formation

La loi sur les professions d'architecte et d'ingénieur reconnaît quatre catégories de formation :

- les titulaires d'un diplôme EPF-UNI ou d'une formation estimée équivalente ;
- les titulaires d'un diplôme d'une ETS reconnue par la Confédération ;
- les personnes inscrites au REG A des architectes ou des ingénieurs ;
- les titulaires d'un CFC de dessinateur en bâtiment ou génie civil avec au minimum une pratique de 10 ans postérieure au certificat.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1988, le tableau des *architectes indépendants* se présentait de la façon suivante :

	724, dont :	52 femmes (7%)
Catégorie a) :	348 (48%)	40 (77%)
b) :	142 (20%)	5 (10%)
c) :	84 (11%)	3 (6%)
d) :	150 (21%)	4 (7%)

On remarquera que la proportion des femmes architectes indépendantes, de formation universitaire, est nettement plus élevée que celle de leurs confrères masculins (48%).

Au total, 334 architectes indépendants, dont 21 femmes, sont inscrits au REG A, 84 figurant à ce seul titre au tableau officiel.

270 architectes, dont 20 femmes, sont membres de la SIA, soit plus des 75% de la catégorie a).

Les *architectes dépendants* exercent leur profession dans un bureau ou une entreprise comportant un département d'architecture dont ils dirigent l'activité. Ils en sont les mandataires professionnellement qualifiés au sens de la loi.

## Architectes dépendants

	71, dont :	3 femmes (4%)
Catégorie a) :	26 (37%)	3 (100%)
b) :	26 (37%)	-
c) :	14 (1%)	-
d) :	18 (25%)	-

Les femmes sont toutes trois des universitaires.

Au total 9 architectes dépendants sont inscrits au REG A, un seul figurant à ce titre au tableau officiel.

La proportion de membres SIA, soit 50% de la catégorie a), est nettement moins importante que chez les architectes indépendants.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1988, le tableau des *ingénieurs indépendants* se présentait de la façon suivante :

	127, tous des hommes
Catégorie a) :	89 (70%)
b) :	27 (21%)
c) :	4 (3%)
d) :	7 (6%)

On pourra constater qu'aucune femme ne pratique cette profession à titre indépendant. Au total 85 ingénieurs civils sont inscrits au REG A, quatre figurant à ce seul titre au tableau officiel.

Les membres SIA sont au nombre de 85, soit les 95% des ingénieurs de la catégorie a).

Les différences dans la formation sont frappantes entre les architectes et les ingénieurs civils où nous trouvons, dans la catégorie supérieure, 70% d'ingénieurs contre seulement 48% d'architectes, mais surtout 21% de CFC pour les architectes contre 6% pour les ingénieurs.

Ce dernier point constitue un problème dont la SIA et les associations telles que l'AGA et l'AGI devront rapidement se préoccuper.

Le dernier tableau, celui des *ingénieurs civils dépendants*, dénombrait le 1<sup>er</sup> octobre 1988 :

	31, également tous des hommes
Catégorie a) :	16 (52%)
b) :	12 (39%)
c) :	2 (6%)
d) :	1 (3%)

Au total 13 ingénieurs dépendants sont inscrits au REG A dont 2 figurant à ce seul titre au tableau.

Les membres SIA sont au nombre de 14, soit 88% du groupe a).

## Bureaux

Les bureaux, propriété d'*architectes indépendants* inscrits au tableau officiel, sont au nombre de 567.

Selon le Service cantonal des statistiques, le Recensement fédéral des entreprises de 1985 dénombrait 399 établissements ayant des activités d'architecte et d'urbaniste. En 1988, on peut donc évaluer à environ 430 les bureaux

## Les géomètres, des ingénieurs au service des ingénieurs

comprenant du personnel, le solde, soit environ 140, étant constitué d'indépendants sans personnel.

Les bureaux, propriété d'*ingénieurs civils indépendants* inscrits au tableau officiel, sont au nombre de 92. Le Recensement fédéral des entreprises de 1985 en dénombrait 83. On peut donc estimer que quasiment tous les bureaux d'ingénieurs civils inscrits au tableau emploient du personnel.

### Effectifs

L'effectif total des bureaux d'architectes, toutes fonctions confondues, peut être estimé à environ 2000 personnes. Si l'on ne tient compte que des bureaux employant du personnel, on obtient une moyenne de 4,5 personnes (employeur, employés) par bureau.

L'effectif des bureaux d'ingénieurs civils peut être estimé, au total, à 630 personnes toutes fonctions confondues. La moyenne, plus élevée que celle des architectes, est d'environ 7 personnes par bureau.

Ces chiffres confirment quasiment ceux obtenus lors du Recensement fédéral des entreprises de 1985, à savoir que par rapport à l'ensemble des professions architectes-ingénieurs civils, la part des architectes est de 76%, pour 24% pour les ingénieurs civils.

**Dans une belle étude sur les cadastres genevois du XVIII<sup>e</sup> siècle [1]<sup>1</sup>, Paul Guichonnet relève que «[...] une série de circonstances ont fait que les anciens cadastres sont à Genève plus abondants et plus précis que partout ailleurs. [...] Ces possessions, morcelées, sont enclavées dans les terres de France et de Savoie. D'où la nécessité de délimitations exactes [...], facilitées par l'exiguïté des territoires, la richesse de la République et, surtout, l'excellent niveau scientifique des opérateurs. [Mais] il était indispensable [...] de recommencer l'arpentage périodiquement, car les levés genevois présentent cette infériorité vis-à-vis du cadastre de Savoie d'être dépourvus de « livres de mutation » enregistrant les changements de propriétaires.»**

**Rien n'est parfait ! Malgré l'action, au cours des siècles, de topographes aussi brillants que les frères Fatio, Micheli-du-Crest, Billon, Dufour et d'autres, sur lesquels on aurait aimé s'attarder davantage, les éloges sur le cadastre genevois alternent avec de virulentes critiques. Vers 1700, le commissaire Gaulis expertisant les levés de Deharsu trouvait [2] que «[...] les plans n'étant point exacts ni relatés les uns aux autres, il les croit absolument inutiles... !» [3]. On trouve dans le journal *La Suisse* en janvier 1929 un pamphlet sur le cadastre genevois relevant «[...] la désolante approximation des bases servant à nos études techniques».**

Exilé depuis longtemps et n'exerçant pas dans le cadre libéral, l'auteur de ces lignes, inquiet de mal représenter ses collègues du bout du lac, trouve dans

PAR HUBERT DUPRAZ,  
LAUSANNE

ces textes anciens tous les thèmes qu'il souhaite évoquer : une longue et belle tradition cadastrale, l'exiguïté du territoire et la proximité de la France, l'importance d'une tenue à jour des documents fonciers. Son propos est d'illustrer par quelques exemples en quoi l'ingénieur géomètre d'aujourd'hui doit impérativement manifester, à Genève peut-être encore plus qu'ailleurs, des talents d'organisateur, un niveau technique élevé et une grande stature morale.

### La base de données cadastrales genevoise

L'image du géomètre planteur de bornes et gardien jaloux du plan cadastral est bien fanée. S'il reste, par son caractère d'officier public, le garant de l'œuvre cadastrale, il est surtout appelé, par sa formation actuelle, à devenir l'homme clé des *systèmes d'information du territoire*, ouvrant des possibilités beaucoup plus nombreuses que le cadastre actuel. Mais de quoi

s'agit-il ? On ose à peine répéter - tant c'est évident aujourd'hui - que le sol joue un rôle fondamental dans notre vie : source de production alimentaire et forestière, lieu de la vie sociale, de l'habitat, du travail, des communications et des loisirs, il n'est hélas pas extensible et son équilibre est fragile. C'est le devoir de tous de veiller à ce qu'il soit utilisé en tenant compte des besoins humains d'aujourd'hui et de demain, dans le respect des règles de la nature. C'est une tâche extraordinairement complexe, qui requiert la coopération de très nombreuses personnes aux buts et aux intérêts souvent conflictuels : responsables politiques, ingénieurs, architectes, agriculteurs et industriels, locataires et propriétaires... Tous ont besoin, pour prendre de bonnes décisions, de disposer d'informations complètes et objectives.

A première vue, il suffirait de mettre toutes les informations concernant le sol à la disposition des utilisateurs. Mais c'est vite dit. Car *toutes* les informations, cela fait beaucoup : propriété foncière et servitudes, couverture du sol, altimétrie et relief, toponymie, restrictions de droit public, limites politiques et administratives, cadastre souterrain (eau, gaz, électricité, PTT, eaux usées), repères géodésiques... Ces innombrables informations sont encore souvent gérées sans concertation par différents services. « Chaque collection de plans a son propre découpage, sa propre orientation, des normes de dessin particulières et des

Adresse de l'auteur :  
Roger Praplan  
Architecte SIA-AGA  
62, rte de Frontenex  
1207 Genève

<sup>1</sup> Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.